

DEMANDE D'AUTORISER LE DIRECTEUR GENERAL A ESTER EN JUSTICE

DELIBERATION BCA 2025 M05 79

Bureau du Conseil d'administration du 13 mai 2025

Membres délibérants présents :

Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Martine HUBERT, Mme Chantal NACIRI,
M. Jean-Claude DAUPHIN, M. Paul LE BIHAN

Membres excusés avec pouvoir :

Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à M. J-Claude DAUPHIN
Mme Gaëlle ROUTIER, Présidente donne pouvoir à Mme Martine HUBERT, vice-présidente

Assistaient à la séance :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général
Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier
Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

Vu la délibération CA M 01 12 du 7 janvier 2022

Vu la délibération CA 03 32 du 31 mars 2022

Le Conseil d'Administration du 7 janvier 2022 a délégué au Bureau la compétence énoncée à l'article R.421-16 alinéa 11 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Bureau « autorise, selon le cas, le Président ou le Directeur Général à ester en justice, en application des articles R.421-17 ou R.421-18 ; toutefois, en cas d'urgence, ou lorsqu'il s'agit d'une action en recouvrement d'une créance, le Directeur Général peut intenter une action en justice sans cette autorisation ».

Le Directeur Général s'engage à rendre compte des actions en justice qu'il a introduites à la plus prochaine séance du Conseil d'Administration, conformément à l'article R.421-18 alinéa 4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Considérant ce qui précède, il est demandé aux membres du Bureau de se prononcer sur :

- L'autorisation à donner au Directeur Général de poursuivre, au nom de Terres d'Armor Habitat, les actions en justice du Service Contentieux-Recouvrement mentionnées dans le tableau annexé en pièce jointe.

Le Bureau du Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré

- Autorise le Directeur Général à poursuivre, au nom de Terres d'Armor Habitat, les actions en justice du Service Contentieux-Recouvrement mentionnées dans le tableau annexé en pièce jointe.

Voté à l'unanimité

La Présidente, Gaëlle ROUTIER

Conseillère Départementale du Canton de Plélo